

# REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER ESPOIRS LFB/LF2

Les équipes espoirs LFB/LF2 sont constituées de 12 équipes Espoirs LFB et d'1 équipe Espoir LF2. L'équipe Espoir LF2 est celle du club dont l'équipe 1ère a été rétrogradée de LFB en LF2 au terme de la saison précédente. Dans l'hypothèse où ce club ne pourrait engager d'équipe Espoir LF2, le Bureau Fédéral sera compétent pour déterminer le club de LF2 qui engagera une équipe Espoir LF2.

L'équipe Espoir LF2 devient équipe fédérale au terme de la saison suivant la relégation de l'équipe première en LF2 et sera engagée en NF3.

Les équipes Espoirs LFB/LF2 participent aux championnats NF1 et NF2 conformément au **présent Règlement**. ~~Règlements Sportifs Particuliers de ces divisions.~~

En complément de leur participation à ces compétitions, le présent Règlement Sportif Particulier des équipes Espoirs LFB/LF2 prévoit l'organisation des phases et rencontres spécifiques à ces équipes et les dispositions réglementaires particulières.

## ARTICLE 1 - SYSTEME DE L'EPREUVE

### PHASE 2 DES EQUIPES ESPOIRS LFB/LF2 ENGAGEES EN NF2

Les trois équipes Espoirs LFB/LF2 des poules A et B sont regroupées dans la poule G et disputent entre elles la phase 2 en conservant les résultats directs acquis lors de la phase 1.

Les trois équipes Espoirs LFB/LF2 des poules C et D sont regroupées dans la poule H et disputent entre elles la phase 2 en conservant les résultats directs acquis lors de la phase 1.

La phase 2 se dispute en rencontres aller et retour.

### PHASE 3 DES EQUIPES ESPOIRS LFB/LF2 ENGAGEES EN NF2

Les équipes Espoirs LFB/LF2 classées 1ère et 2ème des poules G et H à l'issue de la phase 2 disputent une Finale à Quatre Espoirs LFB/LF2 (phase 3) selon le principe suivant :

- **1/2 finale (1 match sec) :**
  - Rencontre 5 (R5) : 1G contre 2H ;
  - Rencontre 6 (R6) : 1H contre 2G.
- **Finales (1 match sec) :**
  - Rencontre 7 (R7) : Vaincu R5 contre Vaincu R6 ;
  - Rencontre 8 (R8) : Vainqueur R5 contre Vainqueur R6.

Toutes les autres équipes Espoirs LFB/LF2 de NF2 ne disputent pas de phase 3.

### FINALE DES EQUIPES ESPOIRS LFB/LF2

L'équipe Espoir LFB/LF2 évoluant en NF2 et vainqueur de la rencontre 8 dispute la finale des équipes Espoirs LFB/LF2 contre l'équipe Espoir LFB/LF2 engagée en NF1.

La phase 3 et la Finale se déroulent sur deux week-ends. L'organisation de ces rencontres est confiée prioritairement à un club de Ligue Féminine.

Le vainqueur de la finale des équipes Espoirs LFB/LF2 est champion de France des équipes Espoirs LFB/LF2 et évoluera en NF1 la saison suivante. Le vaincu évoluera en NF2 la saison suivante.

<p><b>ARTICLE 2 - EQUIPES</b></p>	<p>13 équipes Espoirs LFB/LF2 réparties comme suit selon les divers règlements :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 équipe en NF1 ;</li> <li>- 12 équipes en NF2 ;</li> </ul> <p>Dans le cas où l'équipe promue en LFB ne dispose pas d'une équipe réserve qui devient équipe Espoir LFB, la <b>Commission Fédérale des Compétitions</b> prévoira l'engagement d'une équipe Espoir LFB pour ce club.</p>																																			
<p><b>ARTICLE 3 - REGLES DE PARTICIPATION</b></p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">Règles de participation ESPOIRS LFB/LF2</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">Nombre de joueuses autorisées</td> <td>Domicile</td> <td>8 minimum / 10 maximum</td> </tr> <tr> <td>Extérieur</td> <td>8 minimum / 10 maximum</td> </tr> <tr> <td>Nombre de joueuse de plus de 20 ans</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Types de licences autorisées (nb maximum)</td> <td>Licence C1 ou T</td> <td>Sans limite</td> </tr> <tr> <td>Licence C2</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Types de licences autorisées (nb maximum)</td> <td>Licence AS HN</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Types de licences autorisées (nb maximum)</td> <td>Licence C</td> <td>Sans limite</td> </tr> <tr> <td rowspan="5">Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)</td> <td>Blanc</td> <td>Sans limite</td> </tr> <tr> <td>Vert</td> <td>Sans limite</td> </tr> <tr> <td>Jaune</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Orange <b>(ON)*</b></td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Rouge <b>(RN)*</b></td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Statut des joueuses</td> <td colspan="2">Seules les joueuses en formation ou amateur disposant d'une licence de couleur Blanche, Verte ou Jaune peuvent participer aux rencontres des équipes Espoirs LFB/LF2.</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>*les licences OH et RH sont interdites au sein de cette division</b></p>	Règles de participation ESPOIRS LFB/LF2			Nombre de joueuses autorisées	Domicile	8 minimum / 10 maximum	Extérieur	8 minimum / 10 maximum	Nombre de joueuse de plus de 20 ans	0	Types de licences autorisées (nb maximum)	Licence C1 ou T	Sans limite	Licence C2	0	Types de licences autorisées (nb maximum)	Licence AS HN	0	Types de licences autorisées (nb maximum)	Licence C	Sans limite	Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)	Blanc	Sans limite	Vert	Sans limite	Jaune	1	Orange <b>(ON)*</b>	0	Rouge <b>(RN)*</b>	0	Statut des joueuses	Seules les joueuses en formation ou amateur disposant d'une licence de couleur Blanche, Verte ou Jaune peuvent participer aux rencontres des équipes Espoirs LFB/LF2.	
Règles de participation ESPOIRS LFB/LF2																																				
Nombre de joueuses autorisées	Domicile	8 minimum / 10 maximum																																		
	Extérieur	8 minimum / 10 maximum																																		
	Nombre de joueuse de plus de 20 ans	0																																		
Types de licences autorisées (nb maximum)	Licence C1 ou T	Sans limite																																		
	Licence C2	0																																		
Types de licences autorisées (nb maximum)	Licence AS HN	0																																		
Types de licences autorisées (nb maximum)	Licence C	Sans limite																																		
Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)	Blanc	Sans limite																																		
	Vert	Sans limite																																		
	Jaune	1																																		
	Orange <b>(ON)*</b>	0																																		
	Rouge <b>(RN)*</b>	0																																		
Statut des joueuses	Seules les joueuses en formation ou amateur disposant d'une licence de couleur Blanche, Verte ou Jaune peuvent participer aux rencontres des équipes Espoirs LFB/LF2.																																			
<p><b>ARTICLE 4 - HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES (Juillet 2017)</b></p>	<p>Conditions spécifiques pour les équipes Espoirs LFB/LF2</p> <p>Lors de la <b>réunion</b> d'harmonisation du calendrier de la LFB <b>et celle de la LF2</b>, les horaires des équipes Espoirs LFB <b>et LF2</b> sont également programmés pour toute la saison régulière.</p> <p><b>A défaut de demande des clubs lors de ces réunions d'harmonisation, les rencontres de championnat de NF1 et NF2 sont automatiquement programmées le samedi à 17h15 pour les rencontres à domicile des équipes Espoirs LFB/LF2.</b></p> <p><b>Ces mêmes dispositions seront applicables aux équipes des centres d'entraînement labélisés de LF2 évoluant en NF1 et NF2 (cf. RSP NF2 et NF2).</b></p> <p>Les horaires ainsi déterminés seront notifiés par la <b>Commission Fédérale des Compétitions</b> aux équipes concernées.</p> <p>Toute modification horaire non prévue lors des <b>réunions</b> d'harmonisation des calendriers LFB <b>et LF2</b> devra faire l'objet d'un accord des 2 équipes validé par la <b>Commission Fédérale des Compétitions</b>.</p>																																			
<p><b>ARTICLE 5 - SALLE</b></p>	<p>Classement : H2</p>																																			